



LIVRE BLANC

COVID 19

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET RISQUES DU MÉTIER



Vincent Bouba,
Président de L'Autonome
de Solidarité Laïque

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS p.3

INTRODUCTION

**INVENTER UNE ÉCOLE
DE CIRCONSTANCE POUR
LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE.....p.5**

**1. LES RISQUES DU MÉTIER DANS
UN CONTEXTE INÉDIT : L'ÉCOLE
« HORS SES MURS » ET L'INVERSION
DE LA NORME.....p.9**

**2. RELIER L'ENSEIGNANT À L'ÉLÈVE :
DES OUTILS VALABLES POUR TOUS,
MAIS INÉQUITABLEMENT
DISPONIBLES. LA STRATÉGIE
DU « BON SENS » FACE
AU RISQUE NUMÉRIQUE.....p.11**

**3. L'ÉCOLE DE CIRCONSTANCE :
SPATIALISATION ET TEMPORALITÉ
DÉFORMÉES ; TRANSMISSION
DES SAVOIRS ET SOCIALISATION,
LES DEUX PILIERS DE L'ÉCOLE.....p.14**

**4. LE RETOUR PROGRESSIF DANS
LES MURS : LES NOUVELLES
INQUIÉTUDES.....p.17**

CONCLUSION.....p.18

ANNEXES

DES CHIFFRES SIGNIFICATIFSp.19

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE, ACTEUR SOCIÉTAL

Acteur majeur du monde de l'École, L'ASL poursuit et développe ses actions et ses engagements afin que celle-ci soit un lieu préservé, un lieu où les personnels puissent exercer sereinement leur métier et où les élèves, futurs citoyens de la cité, puissent développer des compétences leur permettant de devenir libres, éduqués et éclairés : libres d'agir, et de penser par eux-mêmes.

Acteur-clé du débat sur l'École avec une réelle expertise juridique en droit de l'éducation, L'Autonome de Solidarité Laïque, qui rassemble près de 500 000 adhérents, est un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics. Deux conventions de partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Justice reconnaissent cette expertise et cette connaissance de l'environnement éducatif. Les actions menées par L'ASL contribuent ainsi à l'apaisement du climat scolaire et s'inscrivent dans le « vivre et faire-ensemble », si nécessaire à l'instauration d'un climat serein propice à la transmission des valeurs et des savoirs.

La dimension citoyenne et sociétale est l'un des axes forts et majeurs du projet politique de L'ASL, un projet sociétal que l'ensemble de ses équipes déploie dans tous les territoires. En effet, si la mission première et le cœur de métier de L'Autonome de Solidarité Laïque est d'apporter une écoute, un soutien et une protection à ses adhérents confrontés aux risques professionnels, ses aspirations et ses capacités d'action ont également pour ambition d'œuvrer pour le bien commun, et de participer à la construction d'une société du « vivre et faire-ensemble ».

L'ASL est une grande organisation, une organisation de l'Économie Sociale et Solidaire, un acteur sociétal impliqué dans la cité. Inscrits dans son objet social, elle décline avec l'ensemble de ses acteurs, militants, collaborateurs, avocats-conseil, les quatre axes portant son projet politique :

- apporter une écoute, un soutien et une protection à ses adhérents confrontés aux risques des métiers de l'éducation ;
- observer l'évolution du climat scolaire dans les établissements à travers l'analyse des

situations et dossiers traités ;

- contribuer à la formation des personnels de l'éducation et à l'information des familles, des citoyens ;
- décliner des propositions vers les pouvoirs publics afin de faire évoluer le droit et de contribuer à une société plus apaisée.

L'ENGAGEMENT DE L'ASL DURANT LA CRISE SANITAIRE

Durant ces derniers mois, les personnels se sont engagés au quotidien afin d'assurer leurs missions dans des conditions exceptionnelles. Les enseignants et les personnels d'encadrement... se sont extrêmement impliqués et mobilisés afin de ne pas rompre les liens avec les élèves, avec les parents, avec l'école. Cette période a été particulièrement éprouvante pour les personnels de l'éducation.

Durant la crise sanitaire, L'Autonome de Solidarité Laïque a été, comme elle l'est depuis toujours, à leurs côtés. Les accompagnements ont été multipliés afin de répondre aux questionnements, aux inquiétudes, aux demandes des adhérents. Toutes les équipes de L'ASL ont été disponibles pour les soutenir.

Je tiens ainsi à saluer tous les acteurs de L'Autonome de Solidarité Laïque, ses militants, ses collaborateurs, ses avocats-conseil, présents au quotidien, et au plus proche des préoccupations des personnels de l'éducation qui accomplissent chaque jour un travail remarquable.

Tous mes remerciements à la secrétaire générale de L'ASL, Sylvie Guyot, et à l'ensemble de l'équipe qui s'est attelée à ce travail d'observation fine et précise des dossiers traités durant la période de confinement. C'est une fenêtre unique sur l'école, témoignage de ce qu'ont pu vivre les personnels durant cette période hors norme. Des préconisations ponctuent également ces travaux, permettant ainsi d'engager débats et réflexions pour une École de qualité.

L'étrange époque que nous traversons, où plus rien ne semble être « comme avant », nécessite de chacun des efforts puissants pour que ne s'effondre pas notre bien commun. Comme d'autres, les enseignants et, au-delà, l'ensemble des personnels d'éducation, ont été aux avant-postes pour que ne se rompe pas la « continuité pédagogique », pour que ne se perdent pas des enfants dont, provisoirement, l'école n'a plus été le lieu des apprentissages, pour que ne se réduise pas le champ des savoirs.

Les efforts de chacun ont été immenses, à la hauteur de l'enjeu, et si certains médias n'ont eu d'autres soucis que de « pointer » les absents, cela n'a rien changé à la réalité : si l'école dans ce pays est solide, elle le doit d'abord à l'engagement de ses personnels.

Alors que le ministre de l'Éducation nationale annonçait au début du mois de mars que les écoles ne fermeraient pas leurs portes, le président de la République décidait au regard de la rapidité à laquelle évoluait la crise sanitaire de leur fermeture dès le 16 mars, prélude au confinement général qui interviendra le lendemain. Deux propos qui, au-delà des polémiques qu'ils ont pu engendrer, marquaient davantage que la contradiction, l'instabilité de la parole publique dans un contexte lui-même instable, créé par l'apparition et l'installation d'un virus dont personne ne savait rien.

Dans cette instabilité générale, les enseignants ont dû « **inventer une école de circonstance** ». Pour la première fois de l'histoire de l'école de la République, l'enseignement a dû être dispensé à distance pour tous les élèves. Chacun des acteurs de la communauté éducative aura ainsi été touché par les conséquences de cette mise en place.

Permettre aux élèves de continuer « d'être à l'école » sans y être physiquement aura été un véritable challenge pour les enseignants qui ont dû faire face à nombre de défis pour y parvenir. Cela aura été un défi pour les parents aussi, qui ont pu appréhender concrètement ce qui est habituellement prodigué à leurs enfants en classe. Enfin, ce fut également un défi pour les élèves qui ont dû trouver l'équilibre entre l'individualisation de leur travail et la collectivité (la classe, l'école, le collège, le lycée) dans laquelle ils évoluent habituellement. C'est bien tous les espaces et tous les temps qui ont été bouleversés, avec des conséquences multiples.



Sylvie Guyot
secrétaire générale
de L'ASL

Dans ce contexte où, au-delà des règles, chaque acteur a dû être innovant dans sa manière de pratiquer son métier, les situations qui d'ordinaire peuvent se tendre et les risques déjà connus, issus de dysfonctionnements relationnels parfois difficiles à résoudre, ont pu être mis à l'épreuve de la distance et de l'inconfort de la relation.

Rien de nouveau pourrait-on affirmer, sauf une **amplification des inquiétudes** liées aux incertitudes et aux instabilités d'un événement difficile à appréhender.

Ces inquiétudes, ces doutes, ces difficultés à anticiper les conséquences des actes accomplis dans un contexte inconnu ont conduit de nombreux personnels d'éducation à interroger les équipes de L'ASL, pour se rassurer d'abord, pour savoir ensuite, notamment en termes de responsabilités, jusqu'où pouvait aller leur engagement.

Durant ces nombreux mois, L'Autonome de Solidarité Laïque, ses équipes nationale et départementales ont toujours répondu aux inquiétudes de leurs adhérents et, au-delà d'eux, ont contribué, comme d'autres (organisations syndicales, associations de parents, structures de l'éducation populaire...), à apporter l'aide et l'assistance à celles et ceux qui ont su et sauront encore, tout le temps que durera la « lutte » contre la Covid-19, être au combat chaque jour pour continuer d'instruire et d'élever les enfants de ce pays.

Spécialiste des risques spécifiques des métiers de l'éducation, L'ASL a mobilisé ses forces pour informer, pour soutenir, pour apprendre aussi de cette expérience nouvelle.

Ce « livre blanc » présente les observations de ces semaines extraordinaires, renvoie les questionnements qu'elles ont générés et fait état de quelques réflexions et suggestions.



INVENTER UNE ÉCOLE DE CIRCONSTANCE POUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Un regard circulaire sur la situation le 16 mars permet aujourd'hui de percevoir plusieurs aspects qui ont pu être sources d'inquiétudes, de questionnements et parfois même ont généré incompréhensions et conflits.

L'ÉCOLE, HORS LES MURS, S'INSTALLE DANS LES FAMILLES, INSTITUANT CELLES-CI EN COÉDUCATEURS

Cela appelle la nécessaire et indispensable communication entre les parents et les enseignants, dont la qualité dépendra de la disponibilité et de la possibilité pour les premiers d'accompagner leurs enfants, sans préparation autre que le désir de « faire au mieux ».

L'ÉCOLE A BESOIN DE MÉDIAS POUR FONCTIONNER, TELS QUE LE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LA CONNEXION INTERNET

Cet aspect est particulièrement discriminatoire puisque tous, familles ou enseignants, ne sont pas équipés à l'identique. L'école est également marquée par des usages différenciés des outils logiciels mis à disposition, parfois mal adaptés, mal maîtrisés et auxquels se sont substitués d'autres, moins protégés, incitant ainsi à une réflexion sur les sujets liés à la protection individuelle.

L'ÉCOLE N'EST PLUS « CADRÉE » DANS UN ESPACE MAIS ÉCLATÉE DANS LES DOMICILES PRIVÉS DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS

Elle ne l'est plus non plus dans le temps. Ces temps pouvant être différents pour chaque enfant et pour chaque enseignant, est apparue la nécessité d'y mettre des règles partagées et comprises par tous. **L'école se force à continuer d'instruire,**

à transmettre des connaissances, mais elle ne peut accomplir au mieux son œuvre de socialisation. Cadrer le temps des rendez-vous devient plus indispensable.

L'ÉCOLE NE REÇOIT PLUS LES ENFANTS, C'EST ELLE QUI VA CHEZ EUX, AU RISQUE DE NE PAS LES Y TROUVER.

Ainsi si 12 millions d'enfants ont dû expérimenter l'enseignement à distance (contre 30 000 environ en temps ordinaire), de 5 à 8 %, selon les chiffres du ministère, ont rapidement disparu du cadre mis en place (soit près de 900 000 élèves), et davantage encore selon la FCPE qui pointe justement que ce sont les enfants les plus vulnérables qui n'ont pu répondre à cette école de circonstance.

DES INQUIÉTUDES AU SEIN DES MURS DE L'ÉCOLE

L'école, pendant et à l'issue du confinement, a entrouvert ses portes progressivement, aux enfants de soignants d'abord, puis aux volontaires avant de se rendre à nouveau obligatoire pour tous le 22 juin. Malgré un protocole sanitaire exigeant, l'inquiétude a demeuré, tant quant aux conditions de l'accueil qu'aux responsabilités prises par chacun, notamment en cas de contamination.

Dans ce contexte, les enseignants ont été, malgré toutes les difficultés rencontrées, au rendez-vous de cette épreuve. Ils l'ont été, le plus souvent dans la discrétion et, bien souvent encore, au-delà du temps généralement imparti pour l'école, permettant ainsi à de nombreux enfants de ne pas se perdre, à de nombreux parents de ne pas être seuls. Sortes de « héros anonymes », les enseignants de ce pays ont assuré l'indispensable « continuité pédagogique », avec persévérance et conviction.

1. LES RISQUES DU MÉTIER DANS UN CONTEXTE INÉDIT : L'ÉCOLE « HORS SES MURS » ET L'INVERSION DE LA NORME

IL NE SERA PAS DIT QUE LA RELATION PARENTS/ENSEIGNANTS, SI ESSENTIELLE DANS LA SCOLARITÉ DES ENFANTS, N'AURA PAS ÉTÉ IMPACTÉE PAR CE QUE NOUS VENONS DE VIVRE.

Cette relation tout à fait privilégiée qui, au cours de l'histoire, s'est organisée autour de la présence des parents d'élèves à l'école, aura été particulièrement mise à l'épreuve.

L'école de la République, chargée « de faire des républicains » à la fin du XIXe siècle, agissait au nom d'une œuvre à accomplir, souvent sans les familles. Il aura fallu plus de 90 ans pour que de cette absence, l'on avance progressivement jusqu'à structurer la place des parents dans les conseils d'école, ceux-ci devenant alors de véritables partenaires de la communauté éducative, ainsi que la loi d'orientation de 1989, portée par Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, est venue l'affirmer.

Ces semaines de confinement et leurs suites immédiates ne resteront pas sans

conséquence et contribueront à de nouvelles évolutions dans la relation parents/professeurs. Comme le rappelle Claude Lelièvre dans son « billet » du 25 juin 2020 : « *Les ébranlements concrets des espaces-temps scolaires auxquels nous venons d'assister ces trois derniers mois (et qui sont susceptibles de durer bien au-delà) sont de nature (avec la révélation accrue des forces et des faiblesses de chacun des protagonistes) de « rebattre les cartes » et d'ouvrir une période de changements effectifs dans les rôles, les pouvoirs et les responsabilités des uns et des autres.* »

Il va sans dire que les parents ont été au cours des derniers mois de véritables acteurs de la continuité pédagogique. Ils ont dû participer à l'organisation du travail,

s'approprier les cours de leurs enfants et devenir les relais des enseignants à la maison. Ils auront sans doute mesuré l'étendue du métier d'enseignant en touchant concrètement à la construction pédagogique. Jusqu'à ce jour, les parents étaient associés aux travaux de leur enfants par les « résultats scolaires » de ces derniers, aux sorties (accompagnateurs) ou pour présenter en classe leur métier, leurs actions (intervenants extérieurs). Ici, l'école s'est imposée dans la maison.

On a imposé aux parents, sans pouvoir vérifier qu'ils avaient la possibilité de le faire, d'accompagner, de guider, souvent de motiver leurs enfants dans un effort constant, renouvelé chaque jour, sans que celui-ci puisse s'inscrire dans la dynamique que peut créer la classe.



CONSTAT : DES CONFLITS ENCORE PRÉSENTS

→ Parfois des enseignants ne sont pas parvenus à créer la relation utile avec les parents, n'ont pas pu expliquer la démarche, les compléments à leur enseignement à distance qu'ils pouvaient attendre.

→ Comme nous l'observons en temps ordinaire, cette absence de dialogue, cette impossibilité de s'associer pour maintes raisons, à la fois sociales, culturelles ou de disponibilité,

nuisent au « couple éducatif ». Quand l'incompréhension s'installe, l'institution déjà fragilisée par l'instabilité du discours est attaquée et c'est d'abord son représentant de proximité qui subit les premiers reproches.

→ **Les dossiers traités par L'Autonome de Solidarité Laïque font, en effet, apparaître que le parent mécontent interroge, attaque parfois l'institution au travers de l'enseignant.**



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

→ Marie, enseignante dans la Calvados, nous rapporte avoir été gravement insultée dans une longue suite de mails par une mère d'élève, au motif qu'elle ne donne pas assez de travail à son enfant et « **que cela va bien avec toutes ses absences au lycée avant la crise** ».

→ Martine, dans un département voisin, a rapporté avoir été très affectée de recevoir le soir, après sa journée de « classe distante », des messages d'un parent lui reprochant son « **incapacité à suivre correctement le programme d'histoire/géographie** ».

→ **C'est aussi dans leur rôle institutionnel que des personnels ont dû affronter l'insatisfaction de**

familles, telle Catherine qui a été mise en cause dans l'exécution de sa fonction de directrice parce que l'une des enseignantes de l'école, ne disposant pas de matériel informatique, n'était pas encore entrée dans le processus de la classe distancée.

→ **Ces mises en cause ou agressions parfois très déstabilisantes ont pu dépasser l'usage du web.** Nicolas, professeur des écoles dans une petite commune du centre de la France, nous a dit avoir été fortement **déstabilisé par un appel téléphonique sur son téléphone portable personnel**, un soir de la semaine, par un père d'élève mécontent de son enseignement.

Ces quelques exemples parmi les presque **500 dossiers que l'Autonome de Solidarité a dû traiter en quelques jours** conduisent à quelques observations :

- Le nombre des dossiers que l'on peut qualifier du terme « incivilités » est proportionnellement très proche de celui que nous observons en temps ordinaire, ce qui signifie que **la situation de confinement n'a pas amplifié les dysfonctionnements déjà constatés dans la relation parents/enseignants, mais ne l'a pas apaisée non plus.** (2/3 des dossiers annuels).



Consultez les chiffres du baromètre annuel de L'ASL

- **Les causes qui ont conduit à ces relations tendues ne marquent pas de différences significatives au regard de celles que nous observons en temps normal.** Il s'agit souvent d'incompréhensions non résolues sur la méthode d'enseignement, et sur la tendance parfois forte de certaines familles à prétendre mieux connaître les fondements de l'enseignement que l'enseignant. Tout au plus, on peut malgré tout noter que l'impossibilité à mettre en place la rencontre physique pour s'expliquer, et l'exaspération de tous dans un contexte anxigène, ont été des éléments qui ont pu aggraver, dans certains cas, des situations qui se tendaient.



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

→ On écouterait avec intérêt le propos d'Hervé, maître d'une classe de CP, violemment agressé par mail par un père d'élève séparé de son épouse, qui lui reprochait « **de ne pas transmettre les devoirs et autres travaux de classe à son ex-épouse ainsi qu'à lui-même** », oubliant au passage que c'est d'abord à ses élèves que l'enseignant doit s'adresser.



CONSTAT : UNE PRISE DE CONSCIENCE POUR CERTAINS

→ Si la période de confinement a généré des tensions, des incompréhensions sur les enseignements délivrés, sur les méthodes et contenus pédagogiques que certains n'auront pas hésité à mettre en cause, se targuant de pouvoir mieux faire seuls, elle aura aussi permis de **créer de nouveaux liens** d'où naîtront peut-être de nouvelles relations renforcées par la prise de conscience **qu'enseigner est un métier qui va bien au-delà de ce que certains pouvaient imaginer.**

→ Comme le précise Catherine Hurtig-Delattre dans un article que nous lui avons consacré sur le site internet de L'Autonome

de Solidarité Laïque, « *La coéducation part d'un constat, celui que les enfants, depuis la petite enfance jusqu'à l'entrée à l'âge adulte, ont affaire à plusieurs adultes qui les éduquent et qui les instruisent. L'idée principale pour définir la coéducation, c'est cette forme de mutualisation entre les différentes personnes qui sont en lien avec l'enfant.* »



Lire l'interview de Catherine Hurtig-Delattre, auteur du livre *La coéducation à l'école, c'est possible*

Cette période aura démontré à quel point cette mutualisation des efforts entre les parents et les enseignants a été nécessaire, encore davantage qu'en temps ordinaire, même si sa mise en place était la conséquence d'une contrainte inattendue.

La relation entre les parents et les enseignants s'est organisée, parfois renforcée

dans le seul but que chaque enfant puisse continuer de recevoir l'enseignement prévu. Les familles ont dû faire face à l'appropriation rapide des contenus pédagogiques proposés par les enseignants, sans qu'ils soient consultés sur ceux-ci, pour pouvoir les transmettre à leurs enfants.

Coéducateurs ou auxiliaires d'enseignement, parmi les familles sollicitées, beaucoup ont su répondre, avec leurs moyens, avec aussi parfois de la rugosité mais sans débordements majeurs. Il ne pourra être prétendu que nous étions dans une période propice à l'affaiblissement de la relation parents/enseignants.

Pourtant, il restera quelque chose de ce qui s'est produit et installé. Il faudra avancer sur ces sujets, chacun devra trouver sa place, son rôle, ses responsabilités, sans déborder sur l'autre. C'est un enjeu majeur tant pour les enseignants que pour les parents. Mais aussi pour l'institution et ses partenaires qui inscriront cet épisode dans les acquis utiles pour poursuivre et structurer encore la relation entre les familles et l'école.

2. RELIER L'ENSEIGNANT À L'ÉLÈVE: DES OUTILS VALABLES POUR TOUS MAIS INÉQUITABLEMENT DISPONIBLES. LA STRATÉGIE DU BON SENS FACE AU RISQUE NUMÉRIQUE


L'USAGE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES A ÉTÉ LA RÉPONSE SPONTANÉE POUR MAINTENIR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE.

Parfois utilisée à titre expérimental ou par des obligations partielles, c'est à l'échelle d'un pays entier que des processus nouveaux ont pu être expérimentés et, de plus, dans des conditions d'obligation de moyens à échelle réelle.

Dans cette nouvelle configuration, ce qui a été demandé aux enseignants, c'est de faire preuve d'adaptabilité afin d'assurer la continuité pédagogique avec leurs élèves. Toutefois, **les enseignants ont dû faire face à une situation inédite et exercer leur métier dans des circonstances totalement nouvelles sans y avoir été formés.** Ces derniers ont dû s'acclimater à de nouveaux outils de travail et parfois même s'équiper pour passer totalement au numérique afin de pouvoir réaliser des cours virtuels et transmettre les devoirs par mail. Ces conditions sont loin d'être optimales pour les enseignants, qui désirent avant tout transmettre le savoir nécessaire à leurs élèves et les faire progresser, alors que tous leurs élèves ne bénéficient pas des mêmes moyens.

L'inventaire des moyens disponibles fait, dès les premières observations, apparaître les diversités et hétérogénéités :

- **Les enseignants** doivent disposer d'un ordinateur portable et d'une connexion internet de qualité suffisante, et par commodité d'une imprimante et d'un téléphone



L'espace classe, est ici totalement dépendant de critères extérieurs à l'école.

portable (ou une ligne fixe) pour entrer en contact avec les élèves et leurs familles, notamment dans les cas où le contact spontané n'avait pas été possible. À cela, il convient d'ajouter un environnement favorable à cette nouvelle situation de transmission des savoirs. Si de nombreux enseignants sont équipés de matériel informatique, il n'y a aucune certitude que tous le soient. Par ailleurs, la qualité de l'environnement de travail est dépendante de plusieurs facteurs (situations familiale et géographique notamment). **L'espace classe, généralement standardisé, est**

ici totalement dépendant de critères extérieurs à l'école et ne peut être envisagé comme équivalent pour tous les enseignants. D'autres aspects évoqués plus loin porteront sur l'usage des outils fournis ou personnels (logiciels), mais aussi sur la notion de protection de la vie privée et des données personnelles.

- **Les élèves** doivent disposer des mêmes outils (ordinateur, connexion internet fiable et, au mieux, d'une imprimante pour travailler confortablement sur les exercices). **Sur ces aspects, l'hé-**

térogénéité est très importante d'une famille à l'autre. L'environnement offert à l'élève à son domicile est très variable et, dans les situations où des fratries sont scolarisées, il est rare que tous les enfants disposent de leur matériel personnel. Cela va nécessiter, dans le meilleur des cas, une organisation à l'intérieur de la famille, et dans les plus défavorables, un abandon pur et simple de la scolarisation à distance.

De ces réalités matérielles parfois défavorables ont pu naître des questionnements, des situations de tension, mais aussi des stratégies pour essayer de les contourner.

Les dossiers qui sont parvenus à L'Autonome de Solidarité Laïque ont relevé de diverses approches que l'on peut distinguer ainsi :

- **les questions relatives à la disponibilité matérielle et à la protection de la vie privée ;**

- **les questions relatives à « l'intrusion » dans la vie familiale, au-delà des règles communément admises de la relation entre les familles et les enseignants ;**
- **les questions relatives à l'usage des outils numériques comme instruments d'échange, parfois de critique et au-delà d'agression ;**
- **les questions relatives à l'absence de matériel ou à la défectuosité des outils mis à disposition.**



DES RISQUES ACCRUS LIÉS AU MATÉRIEL

→ Ces sujets ont interpellé les enseignants, sans doute moins vers L'ASL que vers d'autres organismes car ils ne sont pas directement liés à notre activité. Pourtant l'usage, le non-usage ou le mauvais usage des outils numériques

n'est pas sans implications juridiques, notamment lorsque sont confondus les espaces privés, professionnels, ceux des élèves et ceux de leurs enseignants.



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

→ Gisèle, professeure des écoles, nous indique le souhait de sa directrice **d'organiser des conseils des maîtres virtuels, sachant qu'aucun matériel n'a été fourni et que le travail n'est possible qu'avec les outils personnels** : ordinateur, téléphone... pour assurer la continuité pédagogique. Ne doit-on pas y voir un nouvel échelon d'intrusion dans la vie privée ?

→ Un autre adhérent (directeur d'école) s'interroge sur **la possibilité, par commodité, d'utiliser des outils de**

communication désormais communs à de nombreux utilisateurs, tels que WhatsApp.

→ Un troisième, et ces types de propos ont été les plus fréquents, revient sur **la difficulté d'utilisation des outils fournis par l'institution (ENT)** et indique les avoir remplacés par Zoom ou d'autres logiciels d'échange, tout en nous interrogeant sur sa responsabilité en cas d'intrusion extérieure, de vol de données ou de rejet des familles.

Ces propos assez généralement répandus marquent clairement, même avec ce risque d'atteinte à leur espace et temps privés, la volonté des enseignants de maintenir le contact avec leurs élèves.

Que ce soit avec les outils fournis par l'institution, avec ceux utilisés à leur initiative alors qu'ils ont dû trouver rapidement les

moyens de répondre au besoin de leurs élèves, les enseignants ont parfois dû choisir des outils proscrits par leur institution, alors que les technologies autorisées, comme le dispositif du Cned « Ma classe à la maison » ou encore les ENT (environnements numériques de travail), restaient indisponibles en raison du nombre de connexions simultanées trop importantes.

Pour répondre à l'attente sociale, aux exigences de leur institution et **surtout à l'importance de ne pas perdre le contact avec les élèves**, ils ont fait le choix d'autres outils non autorisés, présentant parfois de véritables risques pour leurs données personnelles. **Ils ont « pris le risque », mesurant sans doute que celui-ci valait la peine au regard de l'importance de l'enjeu.**

Pourtant, ils se sont interrogés, se sont tournés vers L'ASL pour être accompagnés, renseignés et pour obtenir des réponses, tant sur les risques encourus que sur les responsabilités qui en découleraient.

Les nombreuses demandes traitées par l'ASL au cours des trois premières semaines du confinement ont été liées, outre celles d'ordre purement juridique, aux insultes, menaces, propos diffama-

toires d'élèves sur les réseaux numériques et à des intrusions en classe virtuelle.



L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES COMME INSTRUMENTS D'AGRESSION OU D'INTRUSION DANS LA VIE PRIVÉE

→ Si les agressions des personnels d'éducation par différentes formes sont, hélas, devenues un lieu commun et un sujet d'inquiétude au même titre que celles dont sont victimes d'autres professionnels, porteurs d'une parole ou d'une tâche publique (cf. le baromètre annuel du climat scolaire), L'ASL a constaté, dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de l'usage systématique des technologies de communication à une échelle encore jamais atteinte, tant une hausse significative de ces violences qu'une sensibilité différente des victimes, due

notamment à la particularité et à la fragilité générée par le moment. **Plus intrusives, plus invasives parce tout se passe en direct, les intrusions sur les réseaux sont devenues un nouveau « risque du métier » auquel les personnels ont dû faire face.**



Consultez les chiffres du baromètre annuel de L'ASL



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

→ L'exemple de l'arrivée en classe d'un élève non identifié, un élève « virtuel » qui masque sa caméra, qui ne répond pas à l'enseignant mais tient des propos provocateurs, est plus que jamais déstabilisant. Comme nous l'explique Xavier, professeur en lycée : « *Dans le cadre de l'exercice de mon métier, des élèves de la classe ou membres d'un groupe Discord se sont inscrits à ma session en utilisant des pseudos inventés. Ils ont pris la parole sans la demander, ont utilisé le "chat" pour y écrire des propos racistes, xénophobes, insultants... Dans le cadre d'une classe où les participants sont en présentiel, il est facile de faire régner un climat propice aux apprentissages, lorsqu'il s'agit d'une séance à distance, sans visio, parce que le flux de la connexion ne le permet pas, il est impossible de savoir d'où proviennent ces actes de vandalisme. Tout mon travail a été piétiné par ces actes. Je me suis senti véritablement agressé personnellement.* »

Xavier l'exprime, lorsqu'un élève a un comportement insultant, menaçant, agressif en classe, la situation est gérée par le professeur dans un contexte collectif qui est celui de la présence physique dans un lieu professionnel. Le contact, les regards, la contrainte de devoir, dans les meilleurs des cas, « rendre des comptes » et d'en parler, parfois de pouvoir s'appuyer sur d'autres membres du groupe au moins symboliquement, tout cela, qui naît de la proximité, a disparu. Il n'existe plus que deux solitudes, celle de l'agresseur et celle de l'agressé. **Les sentiments d'isolement et d'intrusion sont exacerbés.** Associé à l'usage d'ordinateurs personnels, de connexions personnelles, **le sentiment d'atteinte exclusive est très important et a des conséquences nettement plus importantes pour les enseignants.**

Ce sont de nombreux dossiers de ce type que nous avons dû traiter dans les premiers jours de la mise en place de la continuité pédagogique, allant de faits avérés, donnant

lieu à des suites juridiques nécessaires comme le cas de Xavier, à l'accompagnement quotidien des personnels à travers les conseils donnés quant à l'usage des

outils numériques, aux précautions à prendre, ainsi qu'aux moyens de recueillir les preuves d'agression lorsque cela devenait indispensable.

Si les « agresseurs » ont été le plus souvent les jeunes, certaines familles n'ont pas été en reste, utilisant cette communication comme une autre manière de dire leur mécontentement avec l'institution ou plus directement avec le travail proposé par l'enseignant.



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

→ Ainsi que le rapporte Julie, « *la maman d'un de mes élèves ne fait plus confiance à l'école. Elle a contacté l'IEN qui a répondu que dans le cadre actuel, toute l'organisation était correcte et répondait aux besoins des élèves. Suite à cet entretien, la maman a proféré des accusations d'incompétence et menacé, toujours pas mail, de me dénoncer publiquement. Aucun contact n'a été possible, la maman ne répondant jamais à mes appels téléphoniques.* »

Rien de nouveau pourrait-on penser, sauf qu'ici tous les contacts sont rompus. À qui le dire, avec qui échanger en cette période de confinement ? La maman demeure sur un espace virtuel ou elle apparaît inaccessible et sans possibilité d'être raisonnée, l'enseignante est seule

face au défi qui est le sien de trouver les alternatives à la transmission des savoirs en classe, en réinventant des supports, des méthodes, des attitudes, et reçoit en contrepartie de graves mises en cause de ce qu'elle fait et, au final, de sa personne.

Ce qui est déjà difficile au quotidien mais qui peut être plus aisément apaisé par le contact avec l'autre (l'équipe) est ici exacerbé tant par le contexte anxio-gène du moment que par le ressenti de solitude qu'il a amplifié.



DES QUESTIONS LIÉES AUX RESPONSABILITÉS

→ Passée cette première période de mise en place, sans que tous les risques liés aux technologies et la multiplication des préparations de cours n'aient disparu, les enseignants ont dû faire face à des questions de responsabilités liées directement à la transmission de la maladie, malgré les drastiques consignes sanitaires, dès lors que l'accueil des enfants en classe a pu être réorganisé.

→ **Qu'en serait-il de leur responsabilité si un élève était touché par cette pandémie alors qu'il se trouve dans un établissement scolaire ? Quelle responsabilité encourt un professeur ou un agent de service à la suite d'une procédure judiciaire qui serait engagée à leur encontre par des parents d'élève ?**
Légitime inquiétude !



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

→ Une enseignante de Tarn-et-Garonne interroge ainsi la délégation départementale de L'ASL dont elle dépend : « *Une information circule parmi les enseignants prétendant qu'après la reprise du 11 mai, la responsabilité pénale des enseignants peut être engagée en cas de contamination d'un de leurs élèves par la Covid.* »

→ Un autre des Yvelines manifeste son inquiétude : « *Comment sommes-nous protégés ? Courons-nous réellement le risque d'être poursuivis en cas de Covid-19 dans l'école ? Car il*

y aura les animateurs dans les locaux toute la journée, le personnel de ménage, présent deux fois par jour, et bien sûr les élèves venant de l'extérieur tous les jours avec des parents qui vont aussi bouger pour se rendre à leur travail... »

De nombreux questionnements dans les jours qui ont précédé l'annonce de la réouverture des établissements le 22 juin ont porté sur cette crainte de la transmission du virus vers les élèves : « *Si un enfant attrape la Covid-19, quelle est la responsabilité du directeur ?* »



C'est ainsi plus de 300 questions sur ce sujet qui sont parvenues à L'ASL en à peine quatre jours et qui sont venues s'ajouter au nombre de dossiers ouverts pendant la période de mi-avril à mi-mai, nombre multiplié par trois au regard d'une année ordinaire.

Non pas des dossiers de litiges, mais des interrogations à un moment si particulier que tout acte, même celui que l'on accomplirait sans crainte en temps ordinaire, a pu être l'objet d'une inquiétude. **Il n'a pas été question, dans une immense majorité de cas, de remettre en cause la mission d'éducation, même dans des conditions extraordinaires, mais de connaître et de comprendre le contexte institutionnel, le contexte juridique, de maîtriser ses propres responsabilités, de se rassurer sur les protections** auxquelles il est possible de se fier pour aller plus sereinement dans l'action et se donner au maximum des possibilités du moment.

Au-delà des consignes liées à la pratique, outre celles liées aux conditions sanitaires, peut-être l'institution devra-t-elle aussi mieux rassurer ses personnels en explicitant les garanties qui sont les leurs dans un contexte aussi différent que l'est celui de la crise sanitaire. Cela va sans doute de soi de connaître ses droits et obligations. Mais cela va d'autant plus de soi quand les choses sont dites.

L'Autonome de Solidarité Laïque a été, comme elle l'est à tous les moments de l'exercice du métier, au rendez-vous de cette information. Au-delà des réponses individuelles aux questions posées, L'ASL, ses militants, avocat-conseil national, notamment le bâtonnier Francis Lec ont proposé des analyses de textes, des réflexions d'ordre juridique sur les process mis en place et leurs conséquences sur les acteurs en cas de difficulté. Les articles publiés sur ces sujets sont en ligne sur le site internet de L'ASL. Ils ont également été directement et largement communiqués vers tous les adhérents et, au-delà, vers la profession toute entière afin que chacun puisse trouver des réponses à ses interrogations et ainsi lever les inquiétudes si légitimes en cette période.



Accédez aux articles sur le site de L'ASL



L'Autonome de Solidarité Laïque a été à leur entière disposition pendant cette période, mettant tout en œuvre pour rester en proximité avec leur quotidien. Cela a été possible au travers d'un **chat live** (*Enseigner en période de pandémie*), organisé au mois d'avril et au cours duquel L'ASL a répondu, avec le bâtonnier Lec, avocat-conseil national de l'organisation, à plus de **350 questions en direct**. Au travers, également, de la présence des équipes départementales de L'Autonome, dont l'activité au service des personnels n'a pas cessé. Enfin au travers du décryptage et de l'étude de toutes les situations, textes législatifs et réglementaires, et de la publication d'analyses, conseils et recommandations.



Accédez aux chats live

3. L'ÉCOLE DE CIRCONSTANCE : SPATIALISATION ET TEMPORALITÉ DÉFORMÉES ; TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SOCIALISATION, LES DEUX PILIERS DE L'ÉCOLE

LA MISE EN PLACE DE CE QUE L'ON AURA NOMMÉ ICI « L'ÉCOLE DE CIRCONSTANCE » A CONDUIT À UNE INVERSION INÉDITE DES NORMES.

Ainsi, et comme cela n'est jamais arrivé au cours de toute l'histoire de l'école de la République, l'école est entrée dans les familles alors que depuis toujours ce sont les enfants qui allaient à l'école. L'école est allée au-delà du pas de la porte, pour côtoyer (à distance) les familles, entrer dans la chambre des élèves parfois, dans leur lieu de vie, leur intimité, leur espace privé.

Lors de précédentes études, nous avons évoqué l'environnement de la classe très élargi désormais, via les outils numériques dont disposent les élèves, à d'autres environnements : les copains, la famille, d'autres médias que l'école, et la solitude du professeur face à cette « **foule invisible** ».

Alors mis en œuvre à l'insu de l'enseignant, ces environnements sont désormais

structurellement et institutionnellement en interaction avec plus ou moins d'efficacité et plus ou moins de finalité heureuse, comme nous l'avons vu.

Trois aspects peuvent être mis en avant :

- la symbolique de la classe a totalement disparu ;
- le temps des acteurs est « brouillé » ;
- les espaces ne sont plus partagés mais privés et distancés.



DISPARITION DES SYMBOLES, ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'APPRENTISSAGE DU VIVRE-ENSEMBLE

→ Faire la classe à l'extérieur de la classe n'est pas nouveau et a dû maintes fois être mis en place pour répondre à des exigences matérielles (travaux dans l'établissement), des choix pédagogiques (classes transplantées) ou d'autres moments de la vie scolaire où il convenait de sortir. Dans ces cas, ce n'est pas l'espace que l'on transporte mais le groupe, et celui-ci continue d'exister. La classe « hors la classe » existe aussi pour quelques professeurs et quelques élèves pour lesquels s'impose l'enseignement à distance (Cned).

→ Ce que nous avons vécu est massif et marque une différence majeure qui agira sur la mémoire d'une génération. D'abord parce que les pratiques de tous les enseignants ont dû s'adapter à une transmission des savoirs ailleurs que

dans le lieu d'usage, à travers des supports pédagogiques à conceptualiser, à réinventer.

→ Il a fallu s'adapter à un usage du numérique exclusif et donc à produire des cours tout à fait nouveaux afin de répondre aux besoins des élèves individuellement.

→ Il a fallu accepter l'idée de ne pas avoir ses élèves en face de soi pour transmettre des cours sans aucune transition, aucun délai.

→ **Être seul face à un groupe où chaque individu est également seul vient heurter pour toujours l'un des fondamentaux de l'école, qui consiste en l'apprentissage de l'effort commun, tous ensemble.**



Les marques de la classe ont aussi été abandonnées tels le célèbre tableau, la craie (symboles historiques de l'école) ou leurs versions modernes numériques dans les écoles équipées. Plus de tables non plus, plus de chaises, mais des espaces divers inconnus des uns et des autres, à peine perceptibles parfois, même dans les cas où l'on a utilisé la caméra de l'ordinateur.

Quid également des moments hors classe qui préparent à la classe, ou ces autres moments d'apprentissage de la vie ensemble comme l'avant-classe, le chemin de la maison à l'école, en famille ou avec les copains, la fin de la journée et les marqueurs de la journée que sont les récréations.

Si l'enseignement à distance demeure un remède de compensation dans une période

ou toute autre solution ne peut être envisagée, il ne peut selon nous constituer une alternative à l'école parce que celle-ci repose sur les deux piliers indissociables que sont la transmission des connaissances, des valeurs et l'apprentissage du vivre et partager ensemble des étapes de la vie sociale. Aucun ordinateur ne saura proposer l'équivalent de l'humain pour répondre à ces demandes faites à l'école.



LE TEMPS « BROUILLÉ »

→ Force est de constater combien le temps de travail a lui aussi été bouleversé. Ce sujet a été maintes fois exposé par nombre de salariés dans différents emplois. Quand commence le temps de travail, ou s'arrête-t-il, qui peut entrer dans cet espace-temps si peu ou si mal encadré sauf finalement par soi-même car aucune règle autre que la tâche à accomplir ne vient le fixer ou même le contrôler ?

Les enseignants n'ont pas échappé aux questionnements et chacun a dû répondre par lui-même à cette épineuse question des limites entre le temps professionnel et le temps privé, enjeu d'autant plus complexe que ces deux temps n'ont cessé de se chevaucher au fil des journées, toutes les activités professionnelles se déroulant à la maison.

→ Difficile donc de dire si le temps donné à sa tâche est suffisant ou excessif, d'autant qu'il demeurera toujours insuffisant pour l'enseignant, quoi qu'il fasse, tant qu'il ne sera pas parvenu à réunir tous ses élèves.

L'impossible devrait être réalisable et pourtant il ne l'est pas lorsque les causes de ces absences sont bien au-delà de celles qui ont provoqué le confinement.

→ **L'école obligatoire sans l'être, qui se situe ailleurs que dans l'école, aura montré s'il le fallait encore combien elle peut être inégalitaire dans une société qui l'est encore trop elle-même.**

Le temps de la classe a certes souvent envahi la famille, mais au-delà, c'est la de famille qui s'est parfois déversée sur la vie de la classe. Citons ces dossiers où des personnels sont venus dire combien ils avaient été heurtés par des appels télé-

phoniques, le soir ou très tôt le matin, de parents insatisfaits ou d'ados vengeurs. D'autres encore n'avaient plus que les soirées pour répondre aux nombreux mails des familles, les journées ne suffisant plus pour le faire. Certes ces temps de préparation

et de gestion de classe existent en temps ordinaire mais la déstructuration du temps durant cette période en a, dans de nombreux cas, rendu les effets inacceptables pour la cellule familiale et certaines, nous le savons maintenant, n'y ont pas résisté



DES ESPACES PRIVÉS ET DISTANCÉS AUGMENTANT LES INÉGALITÉS

→ On ne communique pas avec les élèves de la même manière en les voyant sur un écran ou en les entendant sur un ordinateur, et lorsqu'ils sont présents dans le même espace où les expressions (du corps et de l'esprit) s'inscrivent dans un contexte dédié.

→ Cette communication a cependant été possible par la démultiplication des espaces privés. Au-delà des effets d'intrusion déjà évoqués, ces multiples espaces ont aussi été les rappels cruels des différences sociales.

Les élèves et leurs professeurs sont ensemble sans être au même endroit. Tout essaie d'être comme avant alors que rien n'est pareil. La distance physique mais aussi la distance sociale sont bien présentes, déterminées par le lieu où chacun agit, dans un bureau, sur la table de la salle à manger, sur la table du salon, à côté de son frère ou sa sœur qui reçoit également la classe à la maison ou près du petit qui crie parce qu'il attend le biberon, de ses parents qui télétravaillent avec la télévision ou la radio en bruit de fond ou bien seul, au calme... Les conditions dans lesquelles chacun des élèves a travaillé sont multiples et ont révélé et amplifié d'immenses inégalités.

La continuité pédagogique, pas davantage que l'usage du numérique, ne viendra pas résoudre les problèmes sociétaux et ces outils ne seront qu'une faible compensation pour résoudre des sujets qui devront l'être bien en amont des crises futures.

La Covid-19 n'a en effet permis que de créer un contexte violent, exacerbant des situations déjà terriblement fragilisées qui pour certaines se sont traduites dans la pire des situations par l'absence définitive de certains enfants pendant toutes ces semaines, les entraînant, malgré eux, en dehors d'une structure sociale, certes moindre mais demeurant tout de même structurante.

Pour conclure sur ces aspects, observons que la porte de l'école n'a plus été la même, n'a même plus été celle du bâtiment qui ouvre vers la classe. D'ailleurs, a-t-il toujours existé une porte derrière laquelle chacun a pu tenir son rôle ?

Malgré les dysfonctionnements rapportés ici, **force est de constater que cette porte a résisté** et qu'elle s'est largement ouverte pour laisser entrer la force de l'école. Certes matérialisée autrement, de fait plus transparente qu'auparavant, plus perméable aussi, puisque les parents ont été des acteurs incontournables de **cette école de circonstance**.

4. LE RETOUR PROGRESSIF DANS LES MURS : LES NOUVELLES INQUIÉTUDES

LES MÉDIAS, LES PARTENAIRES DE L'ÉCOLE QUI REPRÉSENTENT LES FAMILLES OU LES PERSONNELS, MAIS AUSSI LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS LOCALES SE SONT FAITS, À QUELQUES JOURS DE LA RENTRÉE, LES ÉCHOS DES INQUIÉTUDES. QU'EN SERA-T-IL DES MESURES BARRIÈRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?

Si le protocole présenté par le ministère en juillet semblait assouplir les règles afin que celles-ci soient compatibles avec une vie de classe, même « dégradée », il demeure, à l'heure où nous écrivons ces lignes et où l'on observe une nouvelle aggravation de la situation sanitaire, nombre de questions quant à sa totale pertinence. Des sujets demeurent, tels la mise à disposition des masques, pour les élèves, pour les personnels, leur financement, mais aussi l'organisation de la journée de classe, ou encore l'évaluation des élèves dont certains ont été coupés du système scolaire pendant près de sept mois.

Le ministre, dans sa communication du 26 août, a levé quelques questions et répondu à de légitimes inquiétudes. Le port du masque, certes difficile, sera nécessaire pour les enseignants même en classe maternelle. La mesure est pertinente sans doute, même si elle se heurtera aux communications que l'on met en place avec les petits et qui reposent beaucoup sur la reconnaissance de l'autre, son regard, mais aussi les marques de son visage.

Nous retiendrons ici la question plus générale de **la capacité d'un système tout entier à basculer à nouveau**, si la nécessité devait l'imposer, dans l'enseignement à distance. Le ministre de l'Éducation nationale affirmait au journal télévisé du 20 août que « *tout était prêt* » pour cela. L'expérience, si elle

devait se reproduire, montrera s'il y a aussi une distance entre la préparation du plan de continuité pédagogique et la capacité des équipes dans les établissements à le mettre en œuvre.

Mais nous avons observé et montré ici qu'au-delà des directives, les enseignants ont su s'adapter, adapter leur enseignement, contournant eux-mêmes les difficultés matérielles rencontrées. Ils auront, quel que soit le contexte et au-delà des nécessités

matérielles, le besoin d'être en permanence rassurés sur la pertinence et la justesse de leurs actions.

L'Autonome de Solidarité Laïque, ses militants, salariés et avocats-conseil demeureront à leurs côtés tout le temps que durera la crise et au-delà, comme elle l'a toujours fait depuis plus de 100 ans, pour les accompagner dans la pratique de leur métier.



CONCLUSION

Malgré les contraintes et la précipitation de la mise en place de l'école à distance, les personnels d'éducation, d'une résilience exceptionnelle, ont réussi à établir un cadre totalement nouveau, une « école de circonstance » qui a permis de maintenir une forme de continuité pédagogique durant plusieurs mois.

Ce contexte si exceptionnel a aussi modifié en profondeur les codes, le cadre et les contours de l'enseignement et de l'école, comme le montre cette étude qui a mis en exergue plusieurs points sur lesquels il sera, à l'avenir, très important de se pencher pour réussir à inventer ou réinventer l'école de demain.

D'abord, l'école « hors les murs » qui s'est installée dans les familles a fait évoluer, sans doute durablement, la relation parents/enseignants pour placer les parents comme coéducateurs au sein de l'institution. Cela n'a pourtant pas permis d'amoindrir les dysfonctionnements déjà présents, comme le montre la typologie des dossiers traités par L'ASL. Les causes de ces tensions restent souvent liées à des incompréhensions et un manque de dialogue.

Favoriser une relation apaisée, plus harmonieuse, où les limites de chacun seraient

bien définies, doit devenir une priorité. Cette évolution vers davantage de mutualisation des efforts entre parents et enseignants et vers une structuration de la relation nécessite un accompagnement. C'est pourquoi L'ASL préconise l'élaboration d'un livret de bonnes pratiques de la coéducation.

Ensuite, la période d'école à distance a démontré les limites actuelles de l'usage des technologies numériques. Cette pratique mise en place « sur le vif » a révélé comme impératif l'effort à fournir pour que personnels éducatifs et élèves puissent avoir accès aux matériels adéquats, et être formés dans l'utilisation de ces outils numériques. La pleine appropriation de ces médias est d'autant plus primordiale si l'on veut protéger efficacement les personnels face aux risques que cette nouvelle façon d'enseigner peut entraîner.

Pour répondre à l'ambition affichée aujourd'hui, notamment avec la tenue des États généraux du numérique pour l'éducation, de faire de l'école de demain une école tournée vers le numérique, des moyens importants et du matériel adapté (ordinateurs, serveurs...) doivent être mis à disposition. Cet investissement doit obligatoirement s'accompagner de plans de formation permettant aux personnels de se protéger contre les différents risques numériques afin de leur garantir une pratique sereine de leur métier. L'ASL propose donc de développer des actions de formation sur les pratiques du numérique, notamment en termes de responsabilité des acteurs.

L'analyse de L'ASL a également montré une véritable amplification des inquiétudes quant aux responsabilités des uns et des autres, notamment au moment de la reprise de l'école. Les adhérents ont été nombreux à solliciter L'Autonome pour s'informer et se

rassurer sur leurs actes, même ceux qu'ils auraient accomplis sans crainte en temps ordinaire. Pour beaucoup, il s'agissait de connaître et de comprendre les contextes institutionnel et juridique et de se renseigner sur les protections auxquelles ils avaient droit. Ce n'est qu'avec des réponses claires et explicites qu'ils ont pu retrouver un minimum de sérénité dans l'exercice de leur fonction.

Ainsi, au-delà des consignes liées à la pratique ou aux conditions sanitaires, l'institution devrait aussi rassurer ses personnels en explicitant leurs garanties dans un contexte si particulier. L'ASL peut mettre au service de la communauté éducative, en collaboration avec l'institution, son expertise juridique pour informer et répondre de manière appropriée à ces différents questionnements (tribunes juridiques, analyses de texte, etc.).

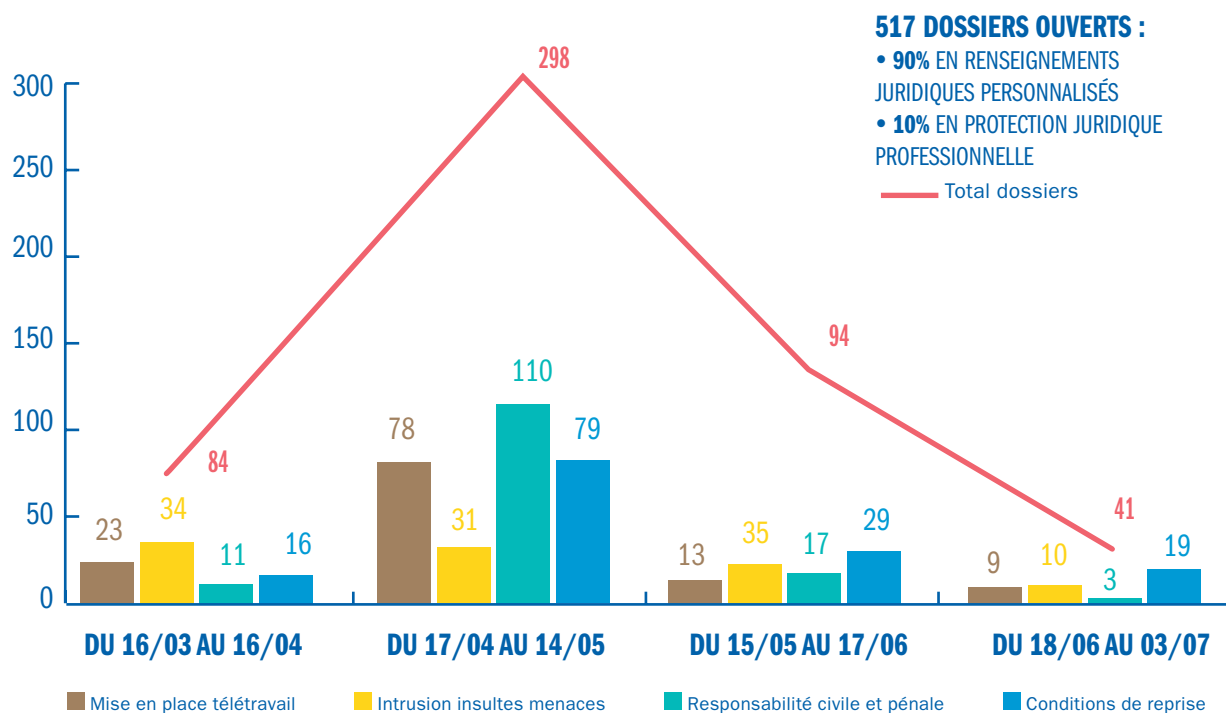
Enfin, à l'heure où l'on parle d'une école « tout numérique », il est important de remettre en avant un des piliers de l'école : l'apprentissage du vivre-ensemble. Outre la transmission des savoirs, l'école a un rôle fondamental dans la socialisation des élèves. Être face à un groupe où chaque individu est isolé vient heurter pour toujours cette mission d'apprentissage de l'effort commun. L'enseignement à distance apparaît dès lors comme un remède de compensation qui ne peut, à lui seul, constituer une véritable alternative à l'école sans que l'éducation du vivre-ensemble ne soit complètement oubliée.

Cette mission si caractéristique ne peut en aucun être effacée des débats qui auront lieu dans les prochains mois et prochaines années. L'ASL peut ainsi décliner, comme elle le fait sur d'autres thèmes, des colloques et conférences afin d'initier et proposer des pistes de réflexion autour du faire et du vivre-ensemble.

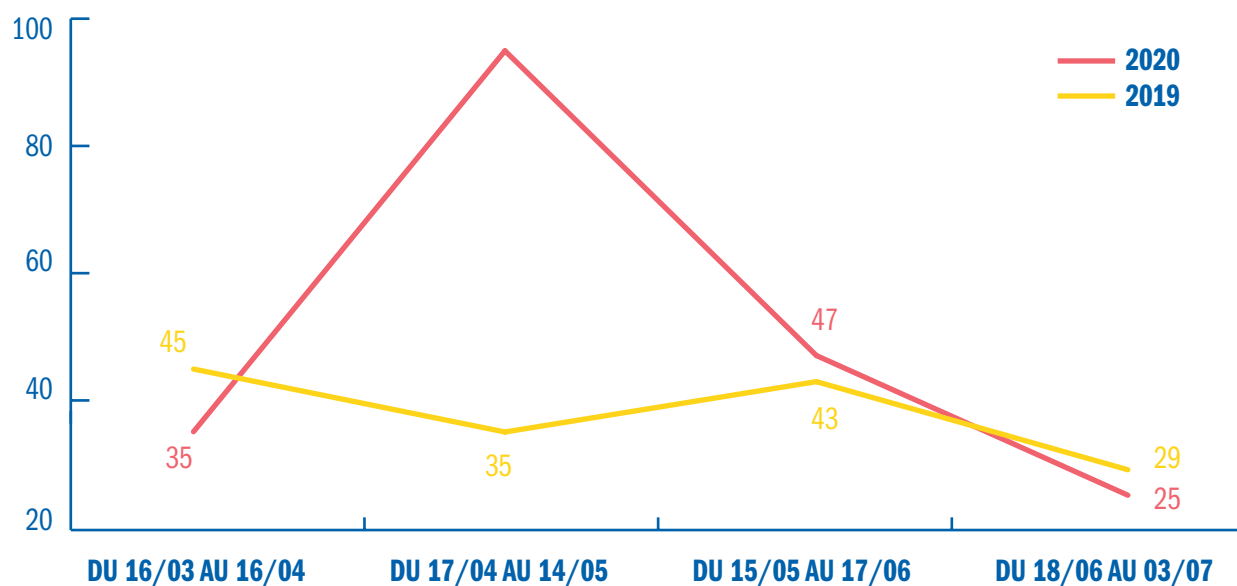


DES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

DOSSIERS OUVERTS PENDANT LA CRISE



NOMBRE DE QUESTIONS TRAITÉES PAR LE SERVICE DOCUMENTATION





 www.autonome-solidarite.fr



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

 www.juricole.fr

